

Réf. 26/19

## Avis au Public

Conformément à l'article 9.2 (alinéa 2) de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé qu'une demande d'autorisation a été introduite auprès de l'Inspection du Travail et des Mines sous le n°3A/2019/1839/168 par

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA VILLE DE REMICH relative à l'exploitation d'un palan à chaîne Marque DEMAG, type RUDC-COM 5-5001/1 H7 V4.5/1, numéro de construction 94950885 à Remich, 51, route de Stadtbredimus.

Remich, le 5 septembre 2019

Pour le collège échevinal,

pour le Bourgmestre : le Secrétaire f.f. :



---

Certificat

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour.

Remich, le 5 septembre 2019

Pour le collège échevinal,

pour le Bourgmestre : le Secrétaire f.f. :

